



**PROCES VERBAL ADOPTE A L'UNANIMITE
LORS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021**

Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 09 avril 2021

Le 09 avril deux mille vingt et un,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Gérard Philipe, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2021

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - M. Christophe BARBE - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS (*départ à 20h15*) - M. Fabien HUSSON - M. Saïd FETTAHI - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET - Mme Gaëlle BEAUNE - Mme Nathalie PEROLES - Mme Laetitia COTARD (*départ à 20h30*) - Mme Claire LASPERAS - M. Gregory BOUCHEREAU - M. Sylvain BONGRAND - M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Géraldine BELEZY - M. Christophe MAURY

Représentés : Mme Corinne JUST par M. Christophe BARBE

Mme Christine DESMAISONS par M. Fabien HUSSON (délibérations n°15 à 27/2021)

Mme Valérie GILLET par Mme Claire LASPERAS

M. Jean-Marie PAILLER par M. Christophe BARBE

Mme Laetitia COTARD par Mme Nathalie PEROLES (délibérations n° 21 à 27/2021)

Mme Pauline MARANDE par M. Thierry LORCIN

Excusé : M. Lucien COURTIAUD

Monsieur Jean-Marie TEXONNIERE a été élu secrétaire de séance

Délibération 09/2021	Compte de gestion 2020 - Budget Communal
Délibération 10/2021	Budget Principal - Compte Administratif 2020
Délibération 11/2021	Budget Communal 2021 - Affectation des résultats
Délibération 12/2021	Programme d'enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand : AP/CP
Délibération 13/2021	Budget Communal - Vote des taxes locales 2021
Délibération 14/2021	Budget Primitif 2021
Délibération 15/2021	Subventions Communales 2021
Délibération 16/2021	Subventions allouées aux associations scolaires pour la gestion de leurs déplacements liés aux sorties scolaires
Délibération 17/2021	Admission en non-valeur sur le Budget Communal
Délibération 18/2021	Restauration scolaire 2020/2021 – Complément à la délibération n°55/2020
Délibération 19/2021	Fixation des tarifs des repas du Multi Accueil à la Mutualité
Délibération 20/2021	Solfège tarifs 2020/2021 – Application d'un tarif spécifique en raison de la crise sanitaire

Délibération 21/2021	Convention pour la production et la livraison de repas à destination de la Communauté EMMAÜS 87
Délibération 22/2021	Adhésion à l'Association Marchés Publics de l'Aquitaine (AMPA)
Délibération 23/2021	Modification du tableau des emplois
Délibération 24/2021	Recrutement et rémunération d'un animateur de la base nautique pour les vacances d'été 2021
Délibération 25/2021	Bilan des cessions et acquisitions foncières 2020
Délibération 26/2021	MOTION Projet Hercule
Délibération 27/2021	COMMUNAUTE URBAINE - LIMOGES METROPOLE : rapport d'activités 2019

Monsieur le Maire

Avant de commencer, je tenais à vous présenter notre nouveau directeur général des services Bastien Pery qui officiait jusqu'à il y a peu dans la commune voisine de Rilhac Rancon. Il a débuté dans la commune le 29 mars dernier. Il a d'ores et déjà pris pleine possession du poste et c'est un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des élus. Bienvenue Bastien au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce conseil est encore une fois placé sous le signe de la crise sanitaire. Le Palais-sur-Vienne est une commune de plus de 3500 habitants. Comme vous l'avez suivi, notre voisin limougeaud a fait une communication sur le fait que le masque n'était pas obligatoire dans son centre-ville et dans ses rues. Deux jours plus tard, toutes les communes de plus de 3500 habitants ont été frappées par une obligation de port de masques dans les lieux publics. La commune du Palais-sur-Vienne est elle aussi concernée et il s'agit d'une obligation difficile à faire respecter. Nous sommes également confrontés avec cette crise sanitaire à un nouveau confinement depuis quelques jours. Évidemment, les services se sont adaptés pour faire en sorte que ce confinement soit le mieux respecté possible. Nous avons, comme l'ensemble des collectivités, mis en place un service minimum pour les enfants des personnels prioritaires. A l'heure actuelle, 12 enfants sont concernés et gardés à l'école Jean Giraudoux. Un certain nombre de communes ont pris des initiatives pour organiser des vaccinations. La première séance de vaccination au Palais-sur-Vienne s'est parfaitement bien déroulée grâce à l'ensemble des professionnels de santé de la commune, grâce aux agents de la commune puisqu'il a fallu que le service des affaires générales se transforme pendant quelques semaines en secrétariat médical. Nous avons essayé de faire en sorte que l'organisation de cette vaccination se fasse de la manière la plus juste possible, nous ne disposions que de 120 doses, soit 120 personnes à vacciner. Il s'agissait du vaccin Pfizer, étaient concernées les personnes de plus de 75 ans avec des problématiques de mobilité et de comorbidité. Nous avons donc fait établir une liste par les professionnels de santé de la commune pour que les personnes soient vaccinées par le biais de cet événement. La deuxième injection aura lieu le 18 avril prochain et malheureusement il n'y aura pas d'autres actions de ce type. Organiser une vaccination évidemment ce n'est pas une sinécure, d'autant que comme je le maintiens, il s'agit d'une compétence de l'État.

Des travaux ont débuté il y a quelques jours en entrée de ville concernant notre fameuse voie verte et longera les bords de Vienne. Il s'agit d'élargir la voie pour que les piétons et les cyclistes puissent passer. L'idée est que, dans les prochains mois, débutent des travaux de sécurisation de la ville entre le Lycée Saint-Exupéry et le Super U. Le comité de pilotage du SDIAC porté par la Communauté Urbaine a eu lieu. Ce projet est prioritaire, les financements sont fléchés pour l'année 2021. L'enveloppe annuelle du SDIAC à l'échelle de l'agglomération s'élève à 500 000 € et le financement obtenu pour l'année 2021 pour la portion du Palais-sur-Vienne s'élève à 800 000 €.

Ce Conseil Municipal est important puisqu'il appelle aujourd'hui le vote du budget. Ce dernier a été construit en tenant compte des orientations budgétaires dont nous avons débattu lors du dernier Conseil Municipal. Je tiens à vous dire que ce budget n'est pas une fin, c'est un moyen de changer l'image de notre commune. Ce budget annuel nous fait faire des choix difficiles mais importants. Ils doivent nous permettre de pérenniser notre fonctionnement, de développer nos services publics et de les moderniser. Nous faisons le choix politique fort d'investir sur cette première année de mandat avec la priorité sur nos écoles comme nous nous y étions engagés devant la population mais aussi d'avoir une attention particulière pour la jeunesse et nous allons lancer le chantier d'un nouveau City Parc à proximité de Jean Giraudoux. L'adjoint aux finances vous en parlera, nous décidons de changer un peu nos habitudes budgétaires sur cette mandature. Nous adoptons en même temps que nous votons le budget le compte administratif, ce qui nous fera gagner trois mois sur l'année.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 02 mars 2021 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 02 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°9/2021

Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Communal

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Fabien HUSSON

Le compte de gestion doit être approuvé par la Préfecture et par le Receveur Municipal de Limoges Banlieue, il est constitué de 79 pages et il est conforme aux écritures de la commune. Je vous demande de vous prononcer sur ce compte de gestion présenté par le receveur municipal de Limoges Banlieue.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion de l'année 2020 de la commune du Palais-sur-Vienne présenté par le Receveur Municipal, est conforme au compte administratif du budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **APPROUVER** le compte de gestion 2020 transmis par le Receveur Municipal concernant le Budget Communal.

DELIBERATION n°10/2021

Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

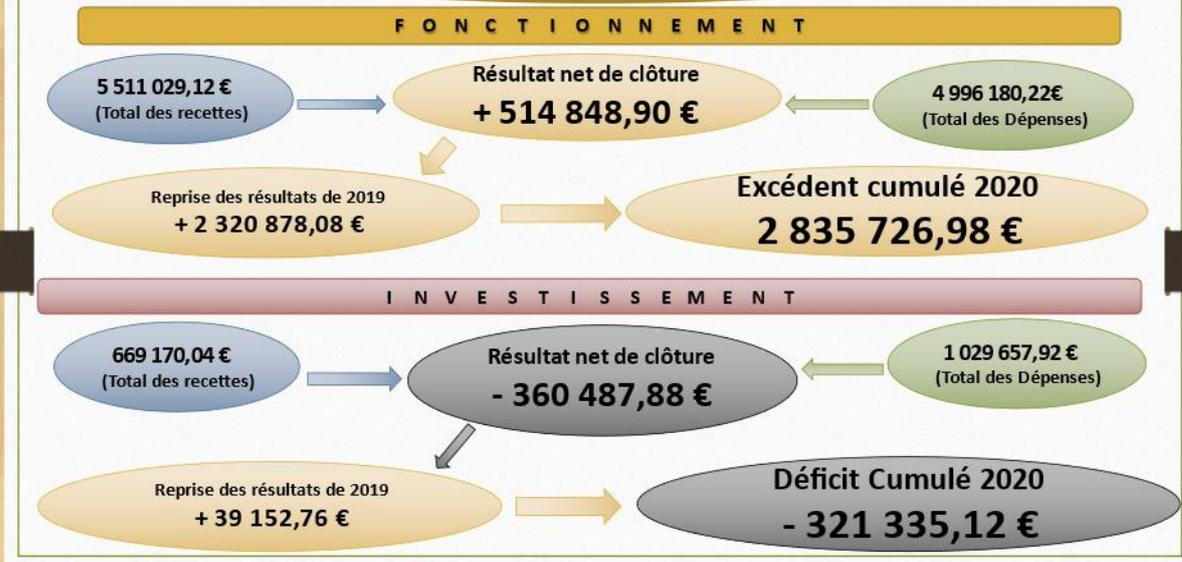
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

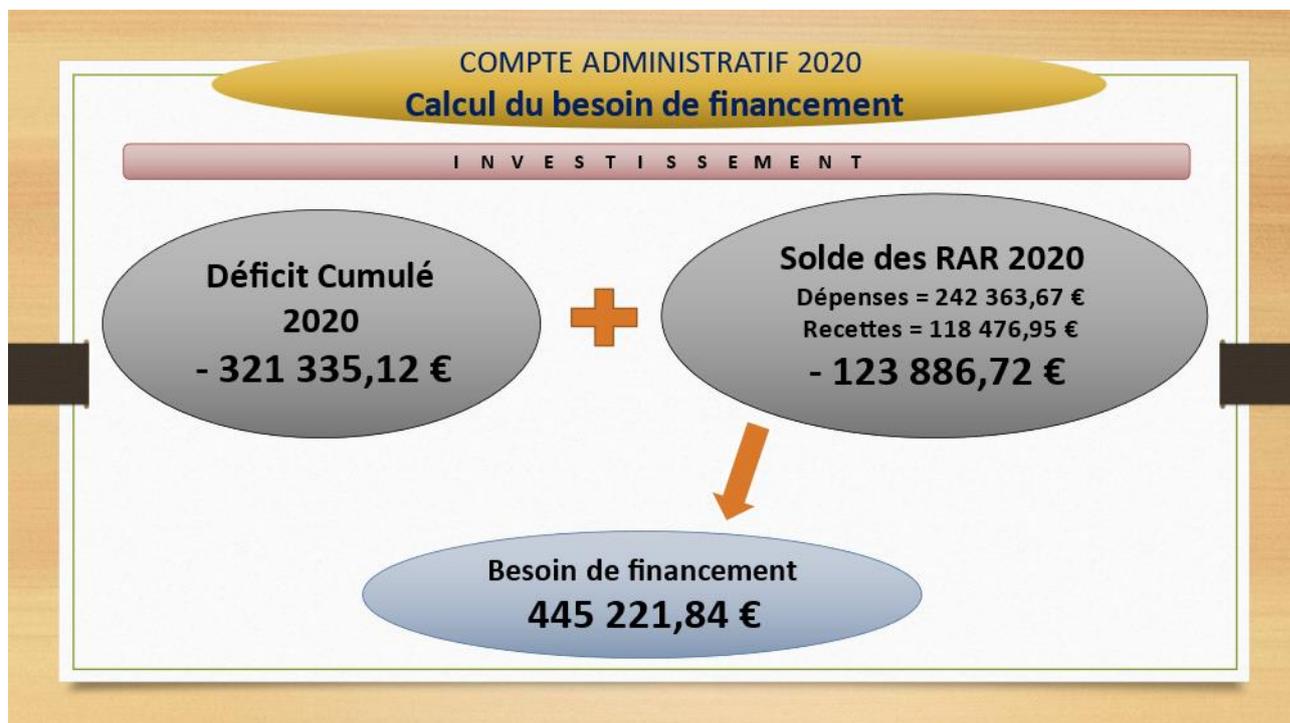
COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 = Charges à caractère général	1 430 738,32 €	70 = produits des services	565 266,02 €
012 = dépenses de personnel	2 989 762,82 €	73 = Impôts et taxes	3 811 714,37 €
65 = Autres charges de gestion courante	188 428,05 €	74 = Dotations subventions	808 882,60 €
014 = Redevance pollution + RSU	17 542,64 €	75 = Revenus des immeubles	37 545,28 €
66 = Intérêts d'emprunt	93 207,93 €	013 = Remboursement	118 301,06 €
67 = Charges exceptionnelles (titres annulés - sinistres)	14 081,40 €	76 = Parts sociales CRCA	21,69 €
022 = Dépenses imprévues	0,00 €	77 = Produits exceptionnels (sinistres-CESU -Dons)	12 077,17 €
042 = Opérations d'ordres (amortissements)	262 419,06 €	042 = Opérations d'ordres (Txv Régie amortissements subv + DORSAL)	157 220,93 €
TOTAL DES DEPENSES	4 996 180,22 €	TOTAL DES RECETTES	5 511 029,12 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
10 = Rembttaxe d'aménagement	98 875,01 €	10 = FCTVA – TA – Excédent capitalisé	333 467,06 €
16 = Emprunts	433 560,56 €	16 = Emprunts et Cautions	500,00 €
040 = Opérations d'ordres (Txv Régie amortissements subv + DORSAL)	157 220,93 €	20 = Immobilisations corporelles (PLU)	27 143,18 €
Total hors opérations	689 656,50 €	040 = Opérations d'ordres (amortissements)	262 419,06 €
- Matériel = 45 494,67€ - Eclairage public = 102 530,52€ - Bâtiments communaux = 72 166,41€ - Réserves foncières = 55 000 € - Voirie = 21 751,56 € - Accessibilité : 3 500 € - Sport et environnement = 36 214,75 €		Total hors opérations	623 529,30 €
		Bâtiments communaux = 6 975,55 € Sport et environnement = 38 665,19 €	
Total Opérations	340 001,42 €	Total Opérations	45 640,74 €
TOTAL DES DEPENSES	1 029 657,92 €	TOTAL DES RECETTES	669 170,04 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
RESULTATS**





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2020 du budget principal présenté par Monsieur le Maire,

DECIDE DE :

- **DESIGNER** pour la séance où sont à débattre le Compte Administratif du budget principal de Monsieur le Maire, Monsieur Richard RATINAUD, Président de Séance.

- **D'APPROUVER**, hors la présence de Monsieur le Maire, les dépenses et recettes imputées par mandats et titres émis par Monsieur le Maire pour le budget principal de la commune, dont les totaux recourent exactement les écritures du Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 (A)	4 996 180,22
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 (B)	5 511 029,12
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2020 [(B-A)=C]	514 848,90
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 (D)	2 320 878,08
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (B+D)	7 831 907,20
EXCEDENT DE CLOTURE (C+D)	2 835 726,98
<hr/>	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 (A)	1 029 657,92
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 (B)	669 170,04
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2020 [(B-A)=C]	-360 487 ,88
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019 (D)	39 152,76
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (B+D)	708 322,80
DEFICIT DE CLOTURE (C-D)	321 335,12

DELIBERATION n°11/2021

Affectation des résultats 2020 – BUDGET COMMUNAL 2021

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2020 :

Excédent d'investissement 2019 (A)	39 152,76 €
Déficit d'investissement 2020 (B)	360 487,88 €

Déficit d'investissement cumulé (B-A=C)	321 335,12 €
------------------------------------------------	---------------------

RESTES A REALISER 2020

Dépenses d'investissement 2020 (D)	242 363,67 €
Recettes d'investissement 2020 (E)	118 476,95€

Solde des restes à réaliser 2020 (D-E =F)	-123 886,72 €
--------------------------------------------------	----------------------

↳ **Besoin de financement total (F-C)** **445 221,84 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat cumulé 2020 (excédent de fonctionnement)	2 835 726,98 €
---------------------------------------------------	-----------------------

DECIDE DE

- **PROCEDER** à l'affectation des résultats comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) :	445 221,84 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 (ligne 002) :	2 390 505,14 €
Déficit d'investissement à reporter au B.P. 2021 (ligne 001) :	321 335,12 €

DELIBERATION n°12/2021

Programme d'Enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand : Autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Par délibérations n° 29/2019 du 04 avril 2019, n° 08/2020 du 26 mai 2020, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à l'opération - **Enfouissement et création de réseau rue Pierre Mendès France et Aristide Briand** incorporée à l'opération n° 130 – Eclairage Public une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 142 400 € TTC

✚ CP 2020 : 60 000 €

✚ CP 2021 : 82 400 €

2- Financement :

✚ Subvention CTD : 24 000 €

✚ Part communale : 118 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés

DELIBERATION n°13/2021

BUDGET COMMUNAL – Vote des taux 2021 des taxes directes locales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Fabien HUSSON

Comme nous avons pu le voir lors du précédent Conseil Municipal, nous vous avons proposé une augmentation des taux de la taxe foncière pour le foncier bâti et non bâti de 3%.

Denis LIMOUSIN

Je souhaite intervenir en amont de notre déclaration de vote concernant les taux du budget 2021 pour souligner une situation qui nous gêne fortement. Pour tout vous dire, nous avons longuement hésité à faire lecture d'une déclaration d'explication de vote par rapport au budget 2021.

Le climat ambiant s'est fortement dégradé dans notre commune depuis le dernier Conseil Municipal et je souhaitais au nom du groupe en informer les élus. En effet, nous sommes à nouveau victimes d'agissements coupables à notre égard où, comme en 2020, un corbeau mal intentionné distribue dans nos boîtes aux lettres des écrits anonymes, injurieux et menaçants.

J'ai personnellement avisé Monsieur le Maire de ces regrettables états de fait. Je préfère passer sous silence les qualificatifs méprisants à l'endroit des 2 têtes de liste ainsi que lot de grossièretés qui caractérisent ces torchons haineux. Je peux vous énoncer quelques exemples de menaces proférées : « vous allez payer cher votre liste à la ... », « vous vous êtes faits des ennemis à vie » ou encore « vos 6 prochaines années vont être un enfer ».

Nous pensions pourtant en avoir définitivement terminé avec cet épisode délétère, tant il est vrai que le déroulement des commissions et des Conseils Municipaux nous apparaissait tout à fait correct. Nous avons par ailleurs apprécié l'attitude de la majorité municipale suite à mon désistement en faveur du maire actuel sur un poste au bureau exécutif du Conseil Communautaire.

Il aura donc fallu un premier désaccord politique au Conseil Municipal du 2 mars dernier relatif à notre opposition argumentée à l'augmentation des taux d'imposition pour que le corbeau agisse à nouveau avec une grande réactivité et dextérité par la distribution d'un message ordurier comme à son habitude.

Vous comprenez aisément, chers collègues, que dans cette ambiance exécrable, le rôle même de l'opposition est bafoué.

Tout en restant favorable au débat d'idées où chacun peut s'exprimer librement, nous nous interrogeons réellement sur nos possibilités d'interventions dans les échanges municipaux futurs.

Dans ce contexte nauséabond, nous nous réservons donc la réflexion nécessaire pour convenir de l'attitude à tenir lors des prochains débats en tant qu'opposition constructive.

Nous prendrons de façon collégiale, au niveau de l'ensemble de notre équipe, toutes les mesures nécessaires, y compris juridiques, pour annihiler ces méthodes d'intimidation abjectes afin que soient respectés les droits élémentaires de l'opposition à s'exprimer sans craintes et sans représailles.

Monsieur le Maire

J'ai été prévenu de ces agissements et je les condamne fortement. Le meilleur moyen est de porter l'affaire devant la justice et vous avez tout notre soutien dans cette démarche, nous ne sommes absolument pas dans une optique de museler l'opposition avec l'équipe de la majorité, au contraire nous essayons de faire en sorte que chacun se sente impliqué quelle que soit sa place, quel que soit ses opinions. Les commissions sont réunies fréquemment chacun a sa place dans ces commissions, chacun a le droit de participer aux différents groupes de travail. Ce que vous décrivez sont des méthodes d'un autre âge lamentables et pathétiques et je peux vous assurer que si nous trouvons la personne qui sévit en utilisant ses méthodes, nous vous soutiendrons et vous aiderons à porter l'affaire devant la justice. Je trouve cela lamentable d'autant plus que nous avons d'autres choses bien plus importantes à gérer.

Denis LIMOUSIN

Le 2 mars dernier a eu lieu le Conseil Municipal relatif au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Force est de constater qu'il n'y a pas eu de débat car les décisions étaient déjà arrêtées par la seule majorité municipale supplantant ainsi la commission finances de ses prérogatives. Notre groupe, « Ensemble pour le Palais : la gauche ouverte et solidaire » a fermement contesté l'unique option imposée aux élus municipaux, à savoir le levier fiscal avec une augmentation de 3% de l'imposition foncière sur le bâti et le non bâti.

Ainsi, dans cette période de grave pandémie avec son lot de dépressions et de grande détresse économique et sociale, les propriétaires palaisiens (ménages et entreprises) seront les seuls contribuables désormais à devoir financer l'impôt local. Ils devront supporter dès cette année 88 000 euros supplémentaires renouvelés à minima sur les 5 exercices restants du mandat, soit 440 000 euros. Il y a malheureusement tout à craindre que la facture ne s'avère plus salée sur les années suivantes si nous nous en référons à la préconisation initiale de l'adjoint aux finances qui à notre grande stupeur souhaitait une hausse de 7 % dès 2021 ! Il est à noter que l'autre groupe d'opposition « le Palais 2020 : tous unis » a

totallement partagé notre analyse considérant à juste titre que propriétaire n'était pas obligatoirement synonyme de riche. Nous avons rappelé le contexte palaisien actuel, assez paradoxal avec une population considérée comme très modeste au niveau des ressources et un taux d'imposition foncière au contraire très élevé (le 3^{ème} sur les 20 communes de la Communauté Urbaine).

Dans un esprit constructif, nous avons mis en évidence d'autres alternatives à l'impôt comme un programme de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne CGEP permettant de générer des recettes intéressantes à moyen terme, une gestion plus pertinente sur le coût des repas de la cuisine centrale (prix de revient et prix de vente) notamment pour les prestations extra communales. A titre d'exemple, nos repas préparés pour les CCAS de Couzeix et Isle, même s'ils ont été revalorisés pour Couzeix restent vendus moins chers qu'ils ne coûtent à notre commune. Une maîtrise des dépenses poursuivie en matière d'économie d'énergie et de renégociation de contrats (assurances, photocopies, téléphonie...) ou encore un recours à l'emprunt opportun dans le contexte actuel de taux bas et d'une dette communale particulièrement bien maîtrisée aujourd'hui.

Les ratios d'analyse financière de notre commune sont tout à fait corrects et démontrent aisément que le recours à l'impôt n'a aucune pertinence en 2021. En effet, l'intégralité de notre dette pourrait être remboursée en 5 ans et 3 mois (le seuil critique se situe entre 11 et 12 ans) ce qui nous place parmi les très bons élèves. Notre taux d'épargne brute établi à 11,58 % est lui aussi satisfaisant (puisqu'entre 8 et 15%).

Nous rappelons que la période actuelle n'est absolument pas compatible avec une exigence d'effort supplémentaire pour les palaisiens. Constat cruel : ce sont toujours les plus fragiles qui pâtissent le plus des crises. Cela prend aujourd'hui toute sa signification pour nos concitoyens. Pour toutes ces raisons objectives, notre groupe ne votera pas d'augmentation de taux d'imposition. Nous considérons cette punition fiscale indécente et injuste pour nos ménages et nos entreprises dans cet environnement de pandémie sanitaire, mentale et économique. Sur les mandats précédents, les majorités municipales successives considéraient le recours à l'impôt comme le dernier choix possible respectant ainsi les engagements pris devant la population dans le cadre d'une politique de gauche solidaire. Aujourd'hui, il y a fort à craindre que le nouveau monde qui se met en marche au Palais sur Vienne se fasse sur des valeurs politico-sociales bien différentes.

Fabien HUSSON

La taxe foncière touche les palaisiens et également les non palaisiens. Dans les derniers mandats, il avait été fait le choix de taxer majoritairement les propriétaires au sein du Palais et non justement les habitants du palais, il s'agissait d'un choix politique avéré, ce qui explique d'ailleurs la différenciation entre les deux taux. La taxe d'habitation était juste puisque cet impôt touche l'ensemble des contribuables palaisiens exclusivement et il pouvait être exonéré en fonction des revenus. La situation est la suivante : un taux de taxe foncière très élevé au regard du taux de taxe d'habitation. Il est important de rappeler qu'au Palais, les bases sur les valeurs des biens sont faibles. Nous parlons des habitants mais aussi des entreprises, c'est un mauvais exemple puisque les entreprises ont vu cette année une diminution de 50 % de la base de leur valeur locative, donc les entreprises bénéficient d'une nette diminution de leur taxe foncière au Palais mais également ailleurs.

Les montants d'emprunt en diminution sont un exemple intéressant mais cela concerne l'investissement et cela ne résout pas la question du fond sur le Palais qui est celui aussi du fonctionnement avec une nécessité et une volonté que nous avons d'apporter plus de services à la population, potentiellement plus de subventions aux associations et pour cela malheureusement il faut dégager des recettes fiscales et des économies. Au regard de ce plan d'économies, il y a des montants à financer en termes de ressources humaines, il y a une réelle politique RH au sein de la collectivité, avec le RIFSEEP à mettre en place, avec une volonté de bonification des agents au sein de la collectivité, avec la nécessité d'avoir des services associés plus importants et cela a un coût et il faut donc trouver des recettes. Le seul levier efficace pour les recettes, c'est la recette fiscale et j'entends que le choix des précédents mandats était de diminuer l'augmentation des taux mais aujourd'hui nous sommes dans une situation où les aides de l'État diminuent, les recettes diminuent de manière générale et nous récupérons cet état de fait où les recettes fiscales pour le Palais sont basses. Il s'agit bien du seul levier pour arriver à drainer du fonctionnement pour mieux marcher au sein de la collectivité. C'est important de donner un coup de boost aux associations. Les montants subventionnables sont limités en raison de ce niveau de fonctionnement.

J'entends toutes ces remarques et je comprends cette opposition potentielle à cette augmentation de taux, d'autant plus avec le contexte sanitaire actuel, mais l'année 2020 était une année avec aucune augmentation d'impôt, que 2020 et 2021 sont des années où nous avons pour les contribuables des diminutions voir des suppressions de la taxe d'habitation. Les contribuables sont toujours sollicités mais reste malgré tout gagnants encore aujourd'hui. Comme je l'ai dit lors du dernier conseil municipal, cette augmentation représente 15€ sur l'année pour un foyer moyen.

Denis LIMOUSIN

Cette option est différente de celle menée précédemment. La politique palaisienne était justement de faire attention à la pression fiscale. Il paraît difficile de faire supporter aux palaisiens des charges supplémentaires dans cet environnement délicat. Isabelle Briquet en 2014 souhaitait produire l'effort

nécessaire pour ne pas avoir recours à la fiscalité dans les années qui viennent. Nous avons été force de proposition aussi dans le cadre de l'opposition, il y a sûrement moyen de trouver des leviers pour générer des recettes. Il n'est pas question de répercuter la baisse des dotations sur les contribuables. S'il y avait une année où il ne fallait pas augmenter l'impôt c'était bien en 2021, la situation est catastrophique à l'heure actuelle.

Par rapport à l'argumentation concernant la valeur locative, elle est à l'image de la pauvreté des palaisiens. Une maison vendue au Palais à 200 000 € serait vendue 300 000 € à Panazol. Pour moi, la valeur locative n'est pas un argument. Nous sommes dans une situation où les taux sont intéressants, nous avons amélioré notre dette de façon significative, le fait de pouvoir rembourser notre dette en cinq ans et trois mois, peu de communes en sont en capacité. Au 1er janvier 2019 l'encours de notre dette était à hauteur de 4 222 000€. Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette de notre commune était de 3 737 000 €, nous pouvions rembourser la dette en sept ans et deux mois. Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette est à 3 263 000 €, nous pouvons donc rembourser la dette en cinq ans et trois mois. Sur cet exercice-là, nous avons pu diminuer la dette d'un million d'euros.

Fabien HUSSON

Effectivement cette diminution de la dette est liée au fait que l'investissement dans la commune est relativement peu élevé sur la partie des bâtiments. Les principaux chantiers des précédentes mandatures sont la crèche, le multi accueil, la cuisine centrale, les vestiaires du stade. Ce sont des gros chantiers mais à côté de cela malheureusement, la problématique de la collectivité a aussi été de ne pas pouvoir investir dans les bâtiments vieillissants. Aujourd'hui, tous ces équipements ont un taux de vieillissement relativement élevé pour investir, pour développer les capacités d'accueil des différentes associations, sports, que nous pouvons avoir dans ces bâtiments, cela passe par la mairie, les gymnases, l'ensemble des bâtiments, tous ont une nécessité d'investissement.

Denis LIMOUSIN

L'investissement sur la cuisine centrale est assez important et les prix de vente de repas sont pour certains inférieurs au prix de revient.

Fabien Husson

Ces prix de vente ont été mis en place sur les mandats précédents et nous travaillons effectivement sur ces tarifs pour être au plus juste.

Denis Limousin

Lors du dernier mandat, nous n'avons jamais eu connaissance du montant de vente des repas.

Monsieur le Maire

Nous essayons de travailler au mieux sur l'approche des tarifs. Notre commune a un taux de pauvreté de 14 % mais ce ne sont pas les publics les plus paupérisés et les plus touchés par la crise qui sont impactés par la décision que nous prenons. Il s'agit d'une décision de solidarité et un budget municipal est un moyen pour arriver à mettre en place des politiques de solidarité pour les personnes le plus en difficulté de la commune mais, malheureusement, avec la structuration de la réforme des finances locales, les propriétaires doivent être mis à contribution pour faire fonctionner les communes.

La majorité des communes ont augmenté en moyenne de 3 %. La Communauté Urbaine a aussi augmenté les impôts sur le ramassage des ordures ménagères et cela concerne tout le monde. Elle a investi sur un nouvel équipement de tri de déchets et il faut malheureusement trouver les ressources pour le financer. Nous sommes coincés sur notre fonctionnement. Nous nous donnons les moyens de fonctionner, pérenniser et développer le service public municipal et malheureusement il faut en passer ce soir par une augmentation de 3%, nous prenons nos responsabilités.

Il y a un désaccord politique, je le conçois tout à fait. Vous auriez été majoritaires vous auriez fait des choix et nous n'aurions sans doute pas été d'accords. Il y a eu un débat d'orientations, il y a eu 3 hypothèses proposées, nous en avons également parlé lors de la commission de synthèse. Nous avons la capacité à investir. Nous n'allons pas réemprunter, notre problématique est bien sur le fonctionnement alors une fois que nous aurons investi pour l'électricité aussi dans certains quartiers, nous pourrons faire des économies de fonctionnement. Nous sommes dans une période charnière où il faut aussi prévoir l'avenir. Quand les communes vont être dans l'obligation de signer le pacte financier de l'agglomération, la fiscalité ne sera plus décidée dans notre commune, ce sera un autre débat. Aujourd'hui nous avons encore cette liberté et merci d'alimenter le débat mais il nous revient maintenant de choisir.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à fixer les taux des deux taxes directes locales (TFB et TFNB) pour le budget de l'exercice 2021 comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Foncier bâti	6 740 000	43,70	2 945 380
Foncier non bâti	31 200	106,51	33 231

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **FIXER** les taux des taxes directes locales TFB et TFNB conformément au tableau ci-dessus pour l'année 2021.

Votes pour cette délibération

Pour : 23

Contre : 5 (Denis LIMOUSIN - Nadine PECHUZAL - Laurent COLONNA - Christophe MAURY- Géraldine BELEZY)

Abstention : /

DELIBERATION n°14/2021

BUDGET COMMUNAL – Vote du budget 2021

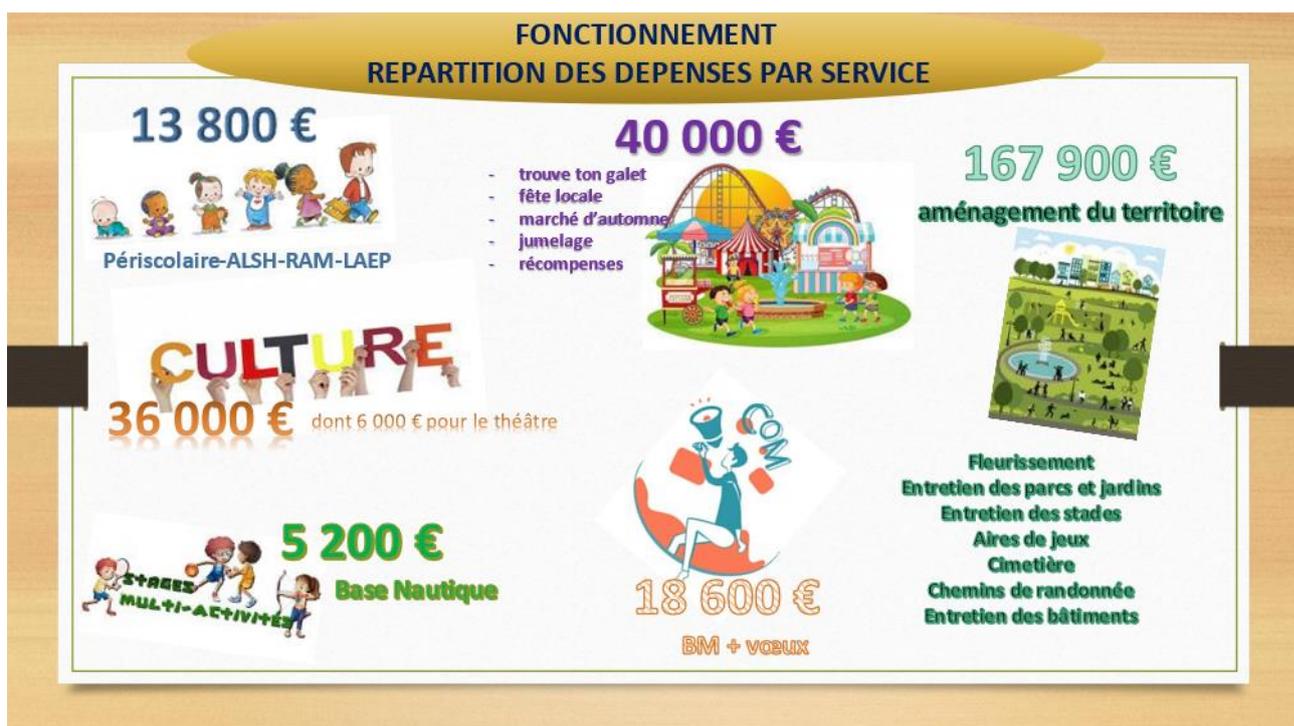
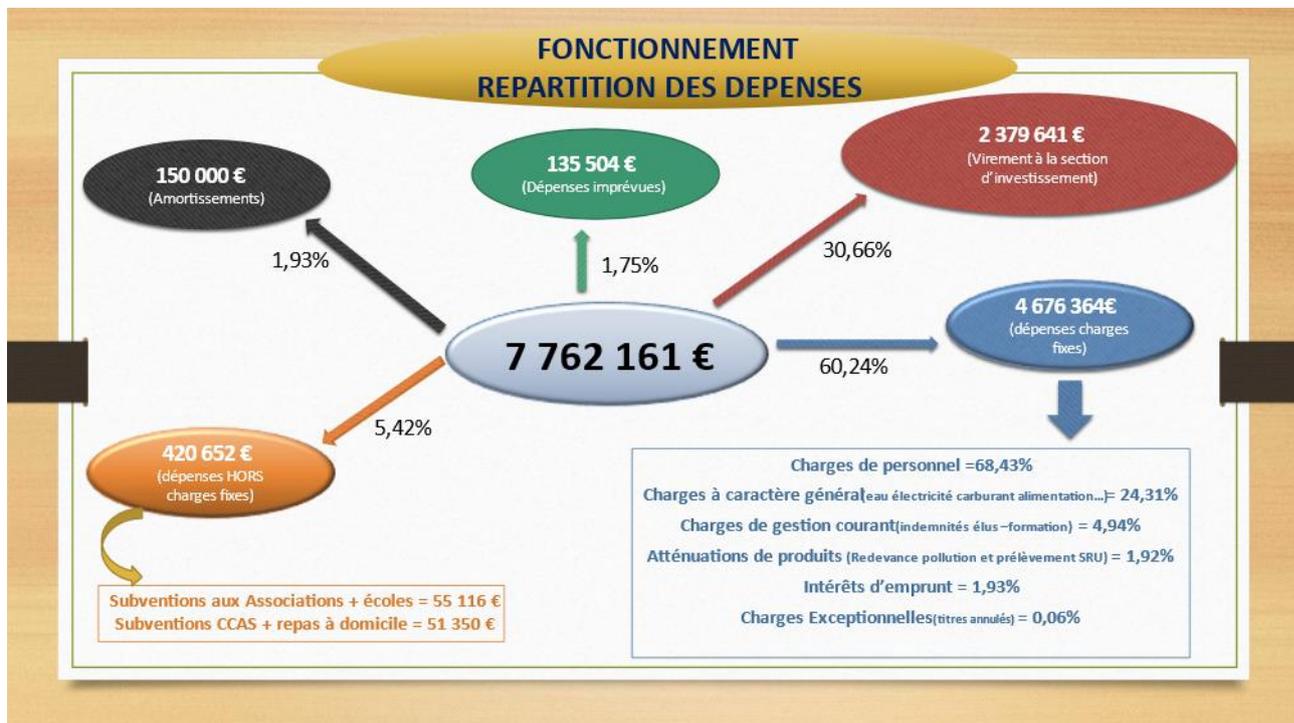
Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

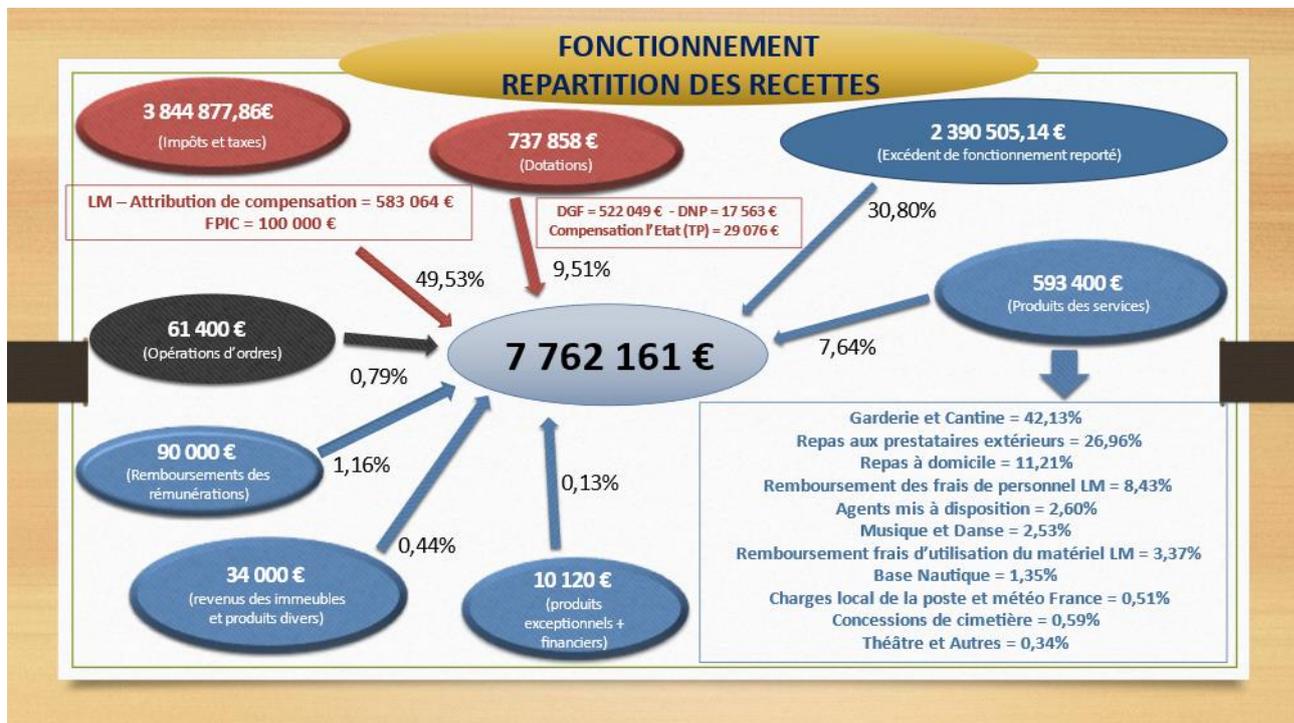
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Fabien HUSSON

Nous avons fait le choix de grouper le compte administratif et le budget primitif sur la même session de manière à gagner un peu de temps sur cet aspect budgétaire que nous allons vous présenter.

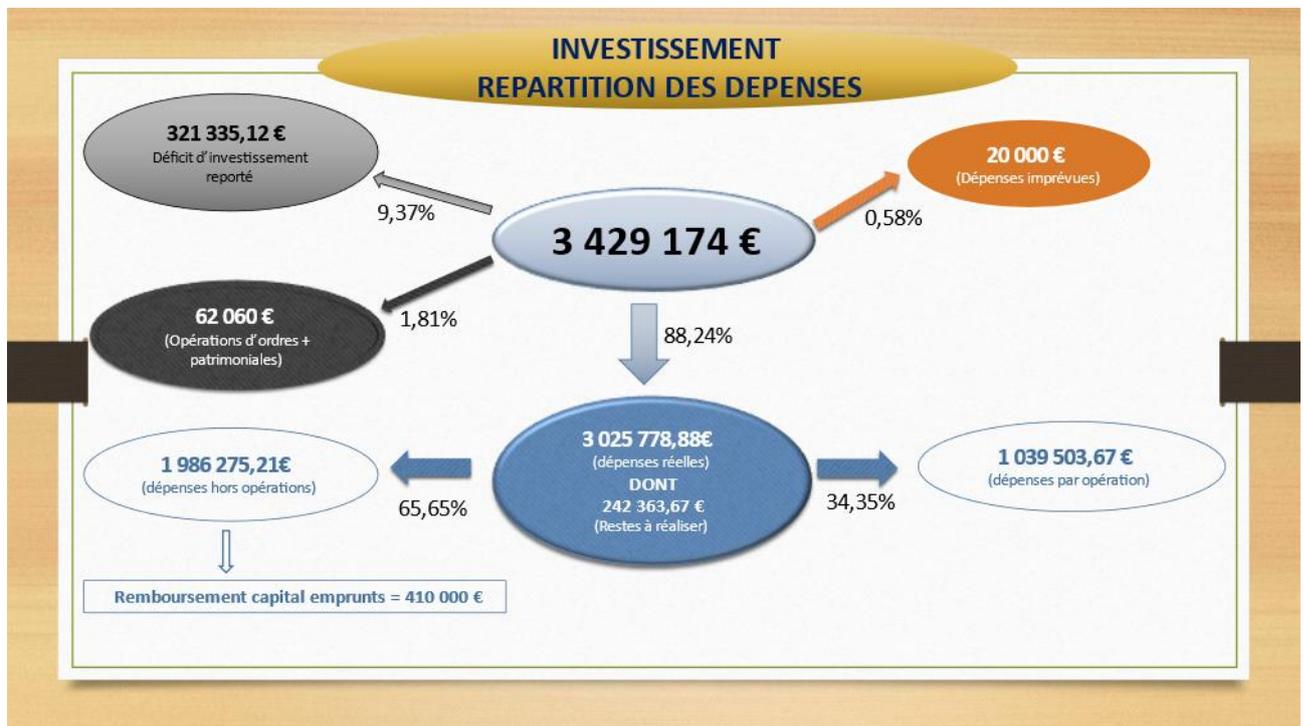
BUDGET PRIMITIF 2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 = Charges à caractère général	1 567 000,00 €	70 = produits des services	593 400,00 €
012 = dépenses de personnel	3 200 000,00 €	73 = Impôts et taxes	3 844 877,86 €
65 = Autres charges de gestion courante	231 116,00 €	74 = Dotations subventions	737 858,00 €
014 = Redevance pollution + RSU	5 700,00 €	75 = Revenus des immeubles	34 000,00 €
66 = Intérêts d'emprunt	90 200,00 €	013 = Remboursement	90 000,00 €
67 = Charges exceptionnelles (titres annulés- sinistres)	3 000,00 €	76 = Parts sociales CRCA	20,00 €
022 = Dépenses imprévues	135 504,00 €	77 = Produits exceptionnels (sinistres-CESU -Dons)	10 100,00 €
042 = Opérations d'ordres (amortissements)	150 000,00 €	042 = Opérations d'ordres (Tvx Régie amortissements subv)	61 400,00 €
023 = Virement à la section d'investissement	2 379 641,00 €	002 = Excédent de fonctionnement reporté	2 390 505,14 €
TOTAL DES DEPENSES	7 762 161,00 €	TOTAL DES RECETTES	7 762 161,00 €





BUDGET PRIMITIF 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
10 = Rembttaxe d'aménagement	7 348,00 €	10 = FCTVA – TA – Excédent capitalisé	534 064,05 €
16 = Emprunts	1 978 927,21€	16 = Emprunts et Cautions	500,00 €
040 = Opérations d'ordres (Tvx Régie amortissements subv)	61 400,00 €	040 = Opérations d'ordres (amortissements)	150 000,00 €
041 = Opérations patrimoniales	660,00 €	041 = Opérations patrimoniales	660,00 €
Total hors opérations	2 048 335,21 €	Total hors opérations	685 224,05 €
RAR 2020	242 363,67 €	RAR 2020	118 476,95 €
Total Opérations	797 140,00 €	Total Opérations	245 832,00 €
020 = Dépenses imprévues	20 000,00 €	021 = Virement de la section de fonctionnement	2 379 641,00 €
001 = Déficit d'investissement reporté	321 335,12 €		
TOTAL DES DEPENSES	3 429 174,00€	TOTAL DES RECETTES	3 429 174,00 €



Nous avons également une volonté d'investir sur les sites sportifs. En premier lieu, la création d'un City-Stade dans le secteur de Jean Giraudoux pour permettre à nos populations jeunes et adolescentes de pouvoir avoir un lieu de regroupement et d'activités sportives indépendamment des clubs et associations. Ce point est un des plus gros postes avec quasiment 60% des montants. Ce City Stade sera financé en partie par des subventions.

REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATION



7 700 €
MAISON ROUGE

Tapis d'escalade
Stop chutes

17 190 €
CLAVEYROLLAS

Extension pare ballons
Pompes d'arrosage

15 000 €
HALLE DES
SPORTS

Réfection des sols

LES SITES SPORTIFS = 122 690 €

8 000 €
BASE NAUTIQUE

Barbecue
Remise en état gardes corps

3 400 €
DUMITRU

Abris de touche



71 400 €
CREATION D'UN CITY STADE

REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATION



60 000 €
EXTINCTION



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC = 159 500 €

93 500 €
RESEAUX



6 000 €
ILLUMINATIONS de
NOEL



REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATION



ENVIRONNEMENT = 20 000 €

10 000 €
TRAITEMENT DE LA
RENOUE

10 000 €
TRAVAUX ETANG DU
CHATENET



VOIRIE = 37 600 €
Déplacement de la conduite CGEP

FONCIER = 22 500 €
Acquisitions et bornage

DIVERS = 24 750 €
Acquisitions pour les bâtiments

REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATION



LES SERVICES = 232 027 €

2 633 €
MAIRIE
aménagement

1 740 €
MEDIATHEQUE
Mise à jour catalogue en ligne

185 000 €
MATERIEL
Fonctionnement des
services

12 000 €
ENFANCE JEUNESSE
Logiciel facturation



CREATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE= 30 654 €

En termes de communication, le site internet est vieillissant, il y aujourd'hui une vraie nécessité de refonte du site internet, d'une part pour cet aspect communication mais d'autre part parce que c'est un support important dans le devenir des échanges avec les citoyens. Il s'agit d'un support d'informations, d'un support potentiel de paiements en ligne, d'accès aux services et cela nécessite également une sécurisation.

REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATION



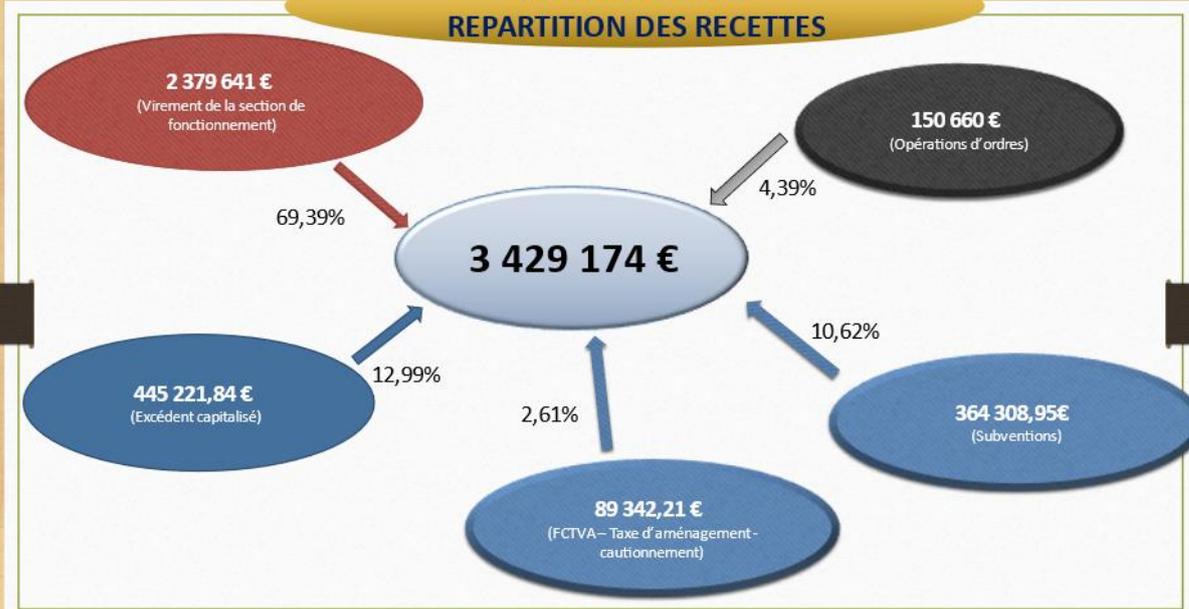
COMMUNICATION = 15 000 €

REFONTE
DU SITE INTERNET
de la COMMUNE

<https://lepalaisurviennne.fr/>



INVESTISSEMENT REPARTITION DES RECETTES



Après présentation du Budget Primitif 2021 par Monsieur Fabien HUSSON, Monsieur le Maire le soumet au vote :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à **7 762 161 €**

DEPENSES :

Chapitres : 011 - 012 - 65 - 014 - 66 - 67 - 022 - 023 - 042

Votes

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

RECETTES :

Chapitres : 70 - 74 - 75 - 013 - 77 - 042 -002

Votes

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

Chapitres : 73

Votes

Pour : 23

Contre : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

Abstentions : /

Chapitres : 76

Votes

Pour : 24

Contre : /

Abstentions : 4 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Christophe MAURY)

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 3 429 174 €

DEPENSES :

Chapitres : 10 - 16 - 040 – 041 – 020 - 001

Votes

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

Opérations : 106-113-119-130-131-132-133-134-135-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232

Votes

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

RECETTES :

Chapitres : 10 – 16 - 040 – 041 - 021

Votes

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

Opérations : 113-130-131-132-136-202-203-210-222-230

Votes

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 5 (Denis LIMOUSIN-Nadine PECHUZAL-Laurent COLONNA-Géraldine BELEZY-Christophe MAURY)

DELIBERATION n°15/2021

Subventions communales 2021

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Monsieur le Maire

Je souhaite qu'un travail soit fait prochainement en lien avec les associations pour que les demandes de subventions soient accompagnées de la valorisation des mises à disposition de la commune. Nous savons que la situation actuelle est difficile mais nous faisons le choix de maintenir nos subventions aux associations. Avant de passer au vote et au débat, je voudrais signaler aux personnes membres des bureaux des associations qu'il ne faut pas prendre part au vote sur les associations concernées.

Denis LIMOUSIN

Les subventions aux associations sont maintenues, c'est un point positif. Par contre, certaines associations ne figurent pas sur ce tableau.

Fabien HUSSON

Les montants indiqués sont pour les associations ayant déjà réalisé une demande avant d'avoir ce document. Les autres associations n'ont pas encore fait de demande de subvention. L'idée est, dans la mesure où nous avons les demandes de ces associations, de rester sur une continuité pour ces associations et de leur attribuer de la même manière que précédemment les subventions demandées. L'objectif est de mettre en place rapidement ce document de demande de subventions pour les associations n'ayant pas encore fait leur demande et pouvoir analyser ces demandes de subventions de manière globale avec potentiellement des critères d'attribution des subventions. Le reste sera soumis à délibérations ultérieures dans le cadre des prochains conseils municipaux en fonction des demandes reçues régulièrement. Le montant total sur les associations est de 40 000 €, il a été légèrement révisé à la hausse par rapport aux années précédentes pour pouvoir prendre en compte les demandes spécifiques des associations dans le contexte délicat qu'elles peuvent avoir subi avec cette crise sanitaire.

Denis LIMOUSIN

Les associations touchent leur subvention dès que les assemblées générales ont eu lieu ?

Richard RATINAUD

Nous n'avons pas pu réaliser les assemblées générales, la plupart ont été reportées. Nous travaillons sur le principe de faire un document unique. Il sera transmis à toutes les associations, nous y travaillerons dès la semaine prochaine pour que les associations puissent le recevoir au plus tard au mois de juillet et que tout soit arrêté pour le mois de septembre.

Pour l'instant nous n'avons pas la possibilité de réunir l'intégralité des associations compte tenu de la crise sanitaire. Aucune association ne sera privée de ces subventions et elles seront à l'identique de l'année dernière et les années précédentes.

Denis LIMOUSIN

Ces 8841 euros ont été versés aux associations ?

Richard RATINAUD

Nous n'avons pas encore reçu toutes les demandes de toutes les associations.

Fabien HUSSON

Aujourd'hui, l'aspect budgétaire est calé au sens où nous avons repris les montants de subventions versés les années précédentes et nous avons affectés en budget exclusivement celles reçues. Par le biais de ce document unique, il y a aussi une volonté d'état des lieux de ces associations et donc d'avoir un dialogue avec ces associations y compris celles qui potentiellement n'existent plus. Les associations percevront leurs subventions et nous serons amenés lors des prochains Conseils Municipaux à voter, une fois que nous aurons les budgets pour les associations.

Denis LIMOUSIN

Sur ces subventions, pourquoi n'avons-nous pas mis les subventions aux écoles ?

Monsieur Le Maire

Les subventions aux écoles sont basées sur les besoins de déplacement. Nous sommes dans une période où il y a moins de déplacement. Nous savons que les activités des écoles sont bien diminuées et elles n'auront pas forcément besoin d'utiliser l'ensemble de la subvention. Nous allons donc voter pour un montant global de subvention, la subvention sera versée à 50%, dès lors que les écoles nous auront justifié d'avoir bien procédé à tous les déplacements, nous verserons le solde de la subvention. Évidemment, si leurs activités n'ont pas dépassé la somme des 50% de subvention versée, nous ne leur demanderons pas de rembourser.

Fabien HUSSON

L'année dernière nous avons voté concernant un taux de subvention global pour l'année et nous nous sommes retrouvés en fin d'année avec des groupes scolaires qui n'avaient quasiment rien dépensé et il a donc fallu faire des modifications sur l'aspect budgétaire. Si elles ont été sorties de ces subventions communales 2021, c'est pour se prémunir de toute problématique de contrôle de légalité pour définir des modalités bien précises de fonctionnement, de telle sorte que nous puissions avoir une part fixe et une part conditionnelle pour les groupes scolaires.

Monsieur Fabien HUSSON présente aux membres du Conseil Municipal la liste des associations susceptibles de percevoir une subvention pour l'année 2021.

Ne prend pas part aux débats et votes les élus membres du bureau des associations concernées par l'attribution d'une subvention, à savoir, M. Richard RATINAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FAIRE** bénéficier les Sociétés et Groupements dont la liste suit (sous réserve que les bilans d'activités, financiers et le budget prévisionnel de chacun soient déposés en Mairie) des subventions suivantes :

Associations	Montant
Amicale des Amis de la Prade	89 €
Amicale des Retraités	139 €
Association des accidentés de la vie de la Haute-Vienne (FNATH)	100 €
Association des Déportés-Internés-Résistants et Patriotes de la Haute-Vienne	337 €
Comité de Jumelage	3 000 €
Ensemble Orchestral du Palais	2 000 €
FNACA - Comité du Palais	165 €
Gym Bonne Forme	85 €
JMF - Section du Palais	702 €
Atelier Palaisien	150 €
Planning Familial	250 €
Prévention Routière de la Haute-Vienne	20 €
Pupilles de l'Enseignement Public	50 €
Rugby Club Palaisien	1 592 €
Secours Populaire Français	162 €
TOTAL A	8 841 €

Subventions conditionnelles	Montant
<i>Divers sur délibération</i>	31 159 €
TOTAL B	31 159 €

TOTAL A + B voté au BP (article 6574) 40 000 €

Subventions CCAS	Montant
CCAS	50 000 €
CCAS - REPAS A DOMICILE	1 530 €
Subvention votée au BP (article 657362)	51 530 €

DELIBERATION n°16/2021

Subventions 2021 allouées aux associations scolaires pour la gestion de leurs déplacements liés aux sorties scolaires

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Fabien HUSSON

Ce sont les montants maximums. Il a été décidé de verser 50% de ces subventions à chaque groupe scolaire dès maintenant et un bilan exhaustif sera fait en fin d'année pour valider si la subvention sera versée intégralement (50% du solde) ou au prorata des dépenses réalisées. Dans l'hypothèse où les 50% n'auraient pas été atteints, nous laisserons le bénéfice de ces subventions aux groupes scolaires.

Par délibération n°35/2019 en date du 15 mai 2019, la commune a signé des conventions avec les associations des groupes scolaires afin de déterminer le subventionnement lié aux frais de déplacements des sorties scolaires.

Ainsi, la commune verse, par enfant, une dotation de base (25€) et une dotation complémentaire (1,50€ pour Jules Ferry, 3,00€ pour Aristide Briand et Jean Giraudoux Maternelle et 4,50€ pour Jean Giraudoux Élémentaire) calculées selon les effectifs connus au 1^{er} janvier de l'année du versement.

Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les montants maximums des subventions à attribuer pour l'année 2021 aux associations sachant que cette participation pourrait se faire en 2 versements, 1^{ère} moitié après le vote du budget, solde mi-décembre selon le réalisé des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ALLOUER** pour l'année 2021 les subventions maximums aux associations des groupes scolaires selon la répartition, suivante :

- OCCE Groupe scolaire Aristide Briand = 5 572 €
- Les Dauphins - école élémentaire Jean Giraudoux = 3 923,50 €
- OCCE école maternelle Jean Giraudoux = 2 016 €
- OCCE Jules Ferry = 3 604 €

- **DIRE** que le versement de ces subventions interviendra en 2 fois :

- 1^{ère} moitié du montant maximum dès le vote du budget.
- Solde en décembre selon justificatif des dépenses annuelles 2021 fourni par les écoles.

DELIBERATION n°17/2021

Admission en non-valeurs – Budget communal

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non valeurs des créances suivantes sur le budget Communal pour un montant de :

- 203,69 euros (personne décédée)
- 115,49 euros (surendettement et décision d'effacement des dettes)
- 78,54 euros (surendettement et décision d'effacement des dettes)
- 272,07 euros (surendettement et décision d'effacement des dettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **APPROUVER** les admissions en non-valeurs ci-dessus pour un montant total 669,79 €.

DELIBERATION n°18/2021

Restauration scolaire 2020/2021 – Complément à la délibération n°55/2020

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

La délibération n°55/2020 fixe les tarifs 2020/2021 de la restauration scolaire ainsi que les dégrèvements possibles en fonction des forfaits choisis.

Le contexte sanitaire actuel implique des fermetures de classes par l'ARS, les enfants ne peuvent donc pas accéder au service de la restauration scolaire le temps de la fermeture.

Les dispositions de la délibération actuelle permettent des dégrèvements pour des absences de 4 jours consécutifs sur justificatif médical. Or, les fermetures de classes sont des dispositifs administratifs variables imposés aux parents.

C'est pourquoi, il vous est proposé de vous prononcer sur un dégrèvement au repas uniquement lors des fermetures de classes par l'ARS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCORDER** pour l'année 2020/2021 un dégrèvement au repas uniquement lors des fermetures de classes par l'ARS selon le barème suivant :

- Plein tarif = 2,40€
- QF 490 > 421 = 1,82€

- QF 420 > 321 = 1,25€
- QF 320 > 221 = 0,63€

DELIBERATION n°19/2021

Multi Accueil – fixation des tarifs des repas 2021 – complément à la délibération 86/2020

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

En séance du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal, selon la délibération n° 86/2020, a fixé pour 2021 le tarif des repas du Multi Accueil à la Mutualité.

La Mutualité a demandé un changement concernant la fourniture de pain, à savoir, qu'il doit désormais être fourni tranché et emballé.

Afin de tenir compte du surcoût généré, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le tarif du coût unitaire du repas livré au multi accueil pour l'exercice 2021 en prenant en compte ce surcoût de 0,05 euros à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

FIXER à 2,60 euros le prix du repas à la Mutualité Française Limousine pour le multi accueil à compter du 1^{er} mai 2021 jusqu'au au 31 décembre 2021

DELIBERATION n°20/2021

Solfèges 2020/2021 – Application d'un tarif spécifique en raison de la crise sanitaire

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les cours de solfège n'ont pas été assurés lors du 1^{er} trimestre 2020/2021 de la fin des vacances de Toussaint jusqu'aux vacances de Noël en raison du confinement et lors du 2^{ème} trimestre 2020/2021 en raison du couvre-feu à 18 heures où seuls 30 minutes ont pu être assurés au lieu d'une heure initialement prévue.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'application d'une remise de 50 % sur le tarif des cours de solfège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **APPLIQUER** une réduction de 50% sur le tarif 2020/2021 des cours de solfège.

DELIBERATION n°21/2021

Convention pour la production et la livraison de repas à destination de la Communauté EMMAÛS 87

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Fabien HUSSON

Nous avons été sollicités par Emmaüs 87 dans le cadre de la réfection de leur cuisine. Il nous a été demandé de leur fournir des repas pour 4 mois à partir du 17 mai 2021. Ce repas a un coût de revient de 7 euros. Après débat, nous avons fait le choix de les aider en proposant le prix du repas livré à 5,50 euros. La livraison durera pendant le temps des travaux de leur cuisine.

Denis LIMOUSIN

C'est sur 4 mois mais cela peut être renouvelé ?

Fabien HUSSON

Logiquement non puisque ce serait pendant la durée des travaux de rénovation de leur cuisine. Si les travaux durent plus longtemps, ce qui peut arriver, il y aurait un renouvellement possible.

Monsieur le Maire

C'est une aide ponctuelle.

Denis LIMOUSIN

Donc ce delta d'1,50 euros multiplié par 4800 repas, c'est 7200 euros.

Fabien HUSSON

4800 repas, cela me paraît techniquement important.

Denis LIMOUSIN

C'est ce qui est marqué, article 4 « quantité : le nombre de repas prévisionnel estimé : 4800 ».

Fabien HUSSON

C'est le nombre maximum possible avec repas du soir et du midi. Conventionnellement parlant, cela représente entre 40 et 65 repas.

Denis LIMOUSIN

Nous comprenons que c'est une mesure sociale mais, d'un autre côté, quand nous regardons le tableau des subventions des associations du Palais, c'est une belle subvention de 7200 euros.

Monsieur le Maire

C'est une aide exceptionnelle.

Denis LIMOUSIN

Je suis d'accord là-dessus mais le Secours Populaire n'a qu'une subvention de 162 euros.

Fabien HUSSON

Le Secours Populaire utilise nos locaux.

Denis LIMOUSIN

Cela fait une belle subvention.

Monsieur le Maire

C'est une belle subvention mais c'est aussi pour cela que nous voulons retravailler avec la commission en charge des associations pour remettre à plat les subventions.

Denis LIMOUSIN

Ce n'est pas que je veuille obligatoirement être contre tout mais la gestion de cette cuisine centrale cause de grosses difficultés. Nous n'arrivons jamais à vendre des repas de façon satisfaisante.

Géraldine BELEZY

Sur les 7 euros annoncés, il y a un prix de livraison ou c'est en sus ?

Fabien HUSSON

C'est le prix toute charge comprise du coût de revient du repas, frais de personnel, frais de denrées et frais de livraison. Il s'agit d'une subvention sur une association ayant un but d'action sociale donc sur une association qui aide les personnes défavorisées.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une belle subvention mais c'est une subvention exceptionnelle, nous faisons le choix de les aider.

Richard RATINAUD

Il faut savoir qu'en ce moment Emmaüs a de grosses difficultés. Certaines associations sportives du Palais n'ont pas perdu beaucoup d'argent ou n'en ont même pas perdu, elles n'en ont pas gagné mais pas perdu. Concernant Emmaüs, il y a eu des grosses pertes.

Denis LIMOUSIN

Nous avons une dimension sociale, je veux bien la comprendre mais Emmaüs est sur Saint Priest Taurion. Est-ce que vous vous êtes rapprochés de la commune de Saint Priest Taurion ? Est-ce qu'ils ne pourraient pas faire un effort ? Je pense que le système de la cuisine centrale est ingérable.

Fabien HUSSON

Je ne suis pas d'accord avec toi. Nous avons obtenu des chiffres par rapport à la cuisine centrale et dès le début du mois les chiffres sont corrects. Je pense qu'il ne faut pas confondre cette problématique de cuisine centrale sur laquelle nous avons l'exact prix du coût de revient du repas qui est de 7 euros et le choix que nous faisons, je considère que beaucoup devraient défendre ici, à savoir le critère social qui est de subventionner une association à caractère social. Elle est d'un montant important mais répond à une dimension sociale, peu importe où est implantée l'association mais elle a vocation à aider des personnes en difficulté. Pour moi, la cuisine centrale n'a rien à faire dans ce débat, certes elle fournit les repas, nous faisons le choix de subventionner car nous avons l'outil pour produire les repas, il s'agit d'un choix politique et social.

Denis LIMOUSIN

Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que la cuisine centrale n'a rien à voir avec cela. Si nous continuons à vendre des repas moins chers, c'est ingérable.

La collectivité a été sollicitée par la Communauté EMMAÛS 87 dans le cadre de la production et de la livraison de 40 à 65 repas tous les jours de la semaine, y compris dimanches et jours fériés pour une durée minimum de quatre mois.

La production porte sur la fourniture d'un repas composé d'une entrée et d'un plat avec un légume.

Le transport sera assuré par le Service de la Cuisine Centrale et s'effectuera avant 12 heures du lundi au vendredi.

Il est prévu de fixer le prix du repas livré à la Communauté EMMAÛS 87 à 5,50 euros.

Cette prestation débutera le 17 mai 2021 après signature d'une convention entre la Ville du Palais-sur-Vienne et la Communauté EMMAÛS 87 selon les modalités indiquées dans la convention ci-jointe.

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté EMMAÛS 87.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté EMMAÛS 87 dans le cadre de la production et la livraison de repas selon les conditions énoncées dans ladite convention et notamment un tarif de 5,50 euros le repas.

Votes pour cette délibération

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 5 (Denis LIMOUSIN - Nadine PECHUZAL - Laurent COLONNA - Christophe MAURY- Géraldine BELEZY)

DELIBERATION n°22/2021

Adhésion à l'Association Marchés Publics de l'Aquitaine (AMPA)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Aujourd'hui, face aux contraintes économiques auxquelles la France doit faire face, l'équilibre des dépenses publiques est devenu une priorité nationale. Dans ce contexte, la maîtrise de l'achat public s'impose à tous les acteurs concernés.

L'Association Marchés Publics de l'Aquitaine (AMPA) se donne pour mission de développer la coopération entre les acheteurs et simplifier l'achat public. Cette dernière, qui a été la première à être créée à l'échelle d'une région, met notamment à disposition une centrale d'achats publics « CAPAQUI » dont le chiffre d'affaires est en constante progression. Au 1^{er} juin 2020, l'AMPA comptait 1646 membres actifs ou associés.

Pour bénéficier des services de cette structure associative, une cotisation annuelle de 50 euros est sollicitée.

L'adhésion permet :

- de participer aux rencontres entre adhérents,
- de participer à des groupes de travail thématiques,
- de suivre des ateliers de formation,
- d'avoir un accès illimité à la centrale d'achats publics « CAPAQUI ».

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la Ville du Palais sur Vienne à l'Association Marchés Publics de l'Aquitaine (AMPA) permettant de participer à la vie de l'Association et d'accéder à la centrale d'achats publics « CAPAQUI », à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion et le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la Ville du Palais sur Vienne à l'Association Marchés Publics de l'Aquitaine (AMPA) permettant de participer à la vie de l'Association et d'accéder à la centrale d'achats publics « CAPAQUI »,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,

- **AUTORISER** le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 50 euros.

DELIBERATION n°23/2021

Modification du tableau des emplois

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

VU les mouvements de personnels (Un élève en moins pour le professeur de percussions, recrutement d'un cuisinier, recrutement d'un directeur des services techniques)

Il est nécessaire de :

- Transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique (percussions) à temps non complet (2,66 h/semaine) en un poste d'assistant d'enseignement artistique (percussions) à temps non complet (2,33 h/semaine) à compter du 1er avril 2021.

- Créer des postes d'adjoint technique, adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er avril 2021.

- Créer des postes de technicien, technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	2	Attaché principal	1	1
Cat. A	1	Attaché	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1ère classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2ème classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint administratif	2	0
Cat. C	6	Adjoint administratif principal 1ère classe	6	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur principal	0	1
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1ère classe	3	1
Cat. B	1	Technicien principal 2ème classe	0	1
Cat. B	2	Technicien	1	1
Cat. C	1	Agent de maîtrise principal	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise	1	0
Cat. C	10	Adjoint technique principal 1ère classe	9	1
Cat. C	15	Adjoint technique principal 2ème classe	14	1
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2ème classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	16	Adjoint technique	13	3
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (20 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (7h00 heures/semaine) pour l'année scolaire	1	0

		2020/2021 (discipline Piano)		
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (6 heures/semaine) pour l'année scolaire 2020/2021 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (2,33 heures/semaine) pour l'année scolaire 2020/2021 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. A	1	Conseiller socio-éducatif	1	0
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe TNC (30 h, à confirmer)	0	1
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe TNC 30 h	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	0

DELIBERATION n°24/2021

Recrutement et rémunération d'un animateur de la base nautique pour les vacances d'été 2021

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

La loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3 - deuxièmement « Les Collectivités et les établissements publics en relevant, peuvent créer temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. »

Considérant qu'il est indispensable de créer, en complément du personnel titulaire, 1 emploi saisonnier pour assurer la continuité de l'activité de la base nautique du 05 juillet 2021 au 31 août 2021, il est donc nécessaire de créer et rémunérer 1 emploi saisonnier dans les conditions suivantes :

PERIODE	ANIMATEUR
Du 05.07.2021 au 31.08.2021	1 animateur

Le personnel d'animation de la base nautique sera rémunéré comme suit :

Animateur titulaire du BPJEPS :

- Journée complète : 1/30ème du traitement brut mensuel de l'indice 342
- Demi-journée : 1/60ème du traitement brut mensuel de l'indice 342

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **CREER** l'emploi selon le détail ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder, le montant venu et en fonction des besoins, au recrutement du personnel saisonnier selon le détail ci-dessus
- **ARRETER** le montant de la rémunération selon les modalités énoncées
- **PREVOIR** les crédits au budget

DELIBERATION n°25/2021

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – exercice 2020

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020, retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2020.

DELIBERATION n°26/2021

MOTION – Projet Hercule

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Il est proposé de soumettre au vote du Conseil Municipal une motion contre le projet « Hercule », afin de notifier le désaccord du conseil sur ce projet de restructuration du groupe Electricité De France.

Le groupe EDF est un groupe intégré présent sur l'ensemble du secteur de l'énergie, de la production à la distribution, et à la commercialisation, en passant par le transport haute tension.

Le projet « Hercule », initié par le gouvernement à la demande de la Commission Européenne, est un projet de réorganisation se traduisant par la scission du groupe EDF en 3 entités :

- *EDF Bleu* : entreprise 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport,
- *EDF Vert* : Entreprise publique réunissant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, cotée en bourse, elle attirerait les investisseurs privés,
- *EDF Azur* : Entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Considérant que le projet « Hercule » a été élaboré par des banques d'affaires, à la demande de la direction d'EDF, afin de répondre aux préoccupations de la commission européenne en matière d'ouverture à la concurrence, et de démantèlement des services publics.

Considérant que ce découpage va entraîner la privatisation des activités rentables, et la socialisation des activités déficitaires.

Considérant que cette réorganisation risquerait de marquer la fin du tarif unique au niveau national, et donc la fin de l'égalité de traitement des ménages.

Le Conseil Municipal du Palais sur Vienne demande au gouvernement de veiller à la préservation de ce fleuron national de l'énergie, et d'engager un débat public sur l'avenir de celui-ci, et d'associer les collectivités concédantes à toutes réorganisations touchant au secteur de l'électricité et du gaz.

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE

DELIBERATION n°27/2021

COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE – Rapport d'activités 2019

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2021

Monsieur le Maire

Les principaux points sont malheureusement le changement de présidence de l'agglomération suite au décès de Gérard Vandembroucke. L'année 2019 a également vu le lancement des travaux du centre de recyclage, il a été inauguré l'an dernier. Il y a également eu l'inauguration et la fin des travaux du vélodrome Raymond Poulidor et la révision de 8 PLU adoptés au Conseil Communautaire de Limoges Métropole. Enfin, 2019 a vu un plan important être adopté puisqu'il s'agissait du plan de déplacement urbain. Il aura un impact important pour la commune du Palais car il acte la voie verte et un certain nombre de changements pour les prochaines années.

Après exposé de Monsieur le Maire sur le rapport d'activités 2019 ;

Le Conseil Municipal,

- **PREND** acte du rapport d'activité 2019 de Limoges Métropole.

Fin de la séance à 20h45.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Ludovic GERAUDIE

Christophe BARBE

Corinne JUST

Richard RATINAUD

Christine DESMAISONS

Fabien HUSSON

Valérie GILLET

Saïd FETTAHI

Jean-Marie TEXONNIERE

Thierry LORCIN

Brigitte MEDARD

Véronique TRICARD

Jean-Marie PAILLER

Abdelaâziz FACIL

Valérie CHATENET

Gaëlle BEAUNE

Nathalie PEROLES

Laetitia COTARD

Claire LASPERAS

Grégory BOUCHEREAU

Pauline MARANDE

Sylvain BONGRAND

Damien PETIT

Denis LIMOUSIN

Nadine PECHUZAL

Laurent COLONNA

Lucien COURTIAUD

Géraldine BELEZY

Christophe MAURY